

**Attestation en vue d'une importation de médicaments
nécessaires à la réalisation d'une recherche autorisée en France
– AAI**

Destinataire (Demandeur) Nom adresse		Mél :	
--	--	--------------	--

Les médicaments listés ci-après, nécessaires à la réalisation de la recherche ci-dessous référencée (recherche impliquant la personne humaine mentionnée au 1° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique, essai clinique, investigation clinique, étude des performances), peuvent être importés sur la base de la présente attestation à présenter lors du contrôle par les agents des douanes. Cette attestation est délivrée conformément aux articles L. 5124-13, R. 5121-108 et R. 5121-114 du code sus-cité. Elle n'est valable que pour des médicaments utilisés dans le cadre de cette recherche, autorisée par l'ANSM en vertu de l'article L. 1123-8 ou L. 1124-1 ou L. 1125-1 ou L. 1126-1 du code précité, et pendant toute la durée de celle-ci.

REFERENCES DE LA RECHERCHE AUTORISEE PAR L'ANSM			
Titre			
Promoteur		N° EU ou N°IDRCB	

LISTE DES MEDICAMENTS IMPORTES ^[1] ^[2]			
Nom du médicament ^[3]	Substance active ^[3]	Nom de code du médicament ^[3]	Dosage(s) ^[4] et forme pharmaceutique du médicament

[1] Médicaments expérimentaux et médicaments auxiliaires utilisés dans le cadre de la recherche

[2] Editer des lignes supplémentaires si nécessaire

[3] Le cas échéant

[4] Noter sur une même ligne tous les dosages d'une même forme pharmaceutique d'un même médicament

Cette attestation annule et remplace celle datée du (compléter la date) :

Partie réservée à l'ANSM (date/signature)